



Action en soutien à la note politique fédérale relative à la problématique de la drogue

Fiche de projet pour les institutions publiques

Cette fiche est à remplir par l'institution publique. Elle sert à décrire la nature du projet à mettre en oeuvre, les tâches à confier à une équipe scientifique, le planning, ainsi que le produit final attendu de l'équipe scientifique et les dispositions que cette institution publique mettra en place pour implémenter le produit final dans son fonctionnement propre.

1. Nom et adresse de l'institution publique qui introduit le projet

Police judiciaire fédérale, service central drogues

2. Thème du projet

Estimation du rendement moyen d'une plantation illégale indoor de cannabis

3. Durée du projet¹

18 mois

4. Description du projet et contexte dans lequel il s'inscrit au sein de l'Institution

4.1 Problématique (identification des besoins dans le cadre desquels le projet s'inscrit)

La Belgique connaît depuis quelques années une augmentation très importante du nombre de plantations indoor de cannabis. Outre les plantations de petite envergure, nous connaissons également une augmentation du nombre de grandes plantations. Les personnes impliquées dans ces plantations de grande ampleur sont attirées par les bénéfices importants que permet l'activité. Il est dès lors important que la réponse judiciaire se matérialise également sur le terrain de la saisie (et la confiscation ultérieure) des avantages patrimoniaux réalisés par les auteurs.

¹ La recherche débutera au plus tôt le 1er septembre 2009.

En l'absence d'éléments factuels, la justice belge procède par estimation de l'avantage patrimonial. Cette estimation tient compte de cultures récoltées, du rendement estimé de ces cultures et du prix de gros de la marijuana. Pour estimer le rendement des plantes de cannabis, la justice belge se base sur une étude néerlandaise menée en 2005². Cette étude présente de manière simple le rendement d'une plante de cannabis en fonction du nombre de plantes cultivées au mètre carré. Cette étude n'a pas été actualisée depuis 2005 alors que les modes de culture ont évolué.

4.2 Objectifs (questions de recherche)

La recherche doit permettre d'actualiser le rendement moyen d'une plante de cannabis, en tenant compte, notamment, de différents modes de culture employés par les réseaux criminels et des sortes de plantes disponibles sur le marché.

La recherche vérifiera également dans quelle mesure ces variables influencent le temps nécessaire à la floraison des plantes de cannabis.

4.3 Indiquez, en vous basant sur le tableau ci-dessous, le contexte dans lequel le projet se situe.

Les questions reprises dans ce tableau sont indicatives et destinées à vous aider à remplir ce tableau. L'objectif est pour vous d'exposer les facteurs – internes et externes - qui sont susceptibles de favoriser/menacer la bonne marche de la recherche en vue d'avoir des éléments d'appréciation de la faisabilité du projet de recherche.

Forces	<ul style="list-style-type: none"> - De par la connaissance qu'elle a des cultures illégales de cannabis, la police fédérale peut informer l'équipe de recherche des méthodes les plus couramment utilisées par les criminels. Elle peut de la même manière préciser quelle est l'ampleur la plus souvent rencontrée.
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> - La police fédérale ne dispose ni du budget ni, surtout, du savoir-faire et des connaissances nécessaires à pareille étude.
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - La volonté des autorités judiciaires de procéder davantage aux saisies des avoirs illégaux - Le soutien du procureur général en charge de la problématique des drogues sera demandé
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Le refus d'autoriser une culture de cannabis à des fins scientifiques ? - comment envisagez-vous d'agir sur ces facteurs externes ? La police fédérale contactera le SPF santé publique et Justice dès les discussions bilatérales menées.

² Opbrengrstbepaling van illegale hennepsteelt in Nederland, deskundigonderzoek, Toonen en Thissen, Plant research international bv Wageningen 12 avril 2005

5. Réalisation à mettre en œuvre (contenu de la recherche)

5.1 Soutien scientifique attendu de l'équipe scientifique

Exécution de la recherche telle que décrite ci-dessus

Rencontre régulière avec la police fédérale pour rester informée des nouvelles méthodes découvertes

5.2 Rôle de l'institution publique avant et durant le projet³

La police fédérale informera l'équipe de recherche des méthodes les plus fréquemment rencontrées de culture illégale.

La police fédérale interviendra auprès des autorités judiciaires belges et/ou étrangères pour que du matériel de culture saisi lors d'interventions judiciaires puisse être utilisé dans le cadre de la recherche

6. Produit final attendu et forme sous laquelle il doit être délivré

Une matrice, si nécessaire multi entrées, de calcul du rendement d'une plantation illégale de cannabis.

7. Timing/planning des activités (avec indication d'équivalent temps plein – ETP)

7.1. Description des activités et calendrier

- identification par l'équipe de recherche des méthodes de culture illégale les plus fréquemment rencontrées, en Belgique ou dans les pays voisins, que ce soit par l'étude de la littérature et/ou par des visites sur le terrain ;
- Identification et sélection des variables liées à la culture illégale de cannabis influençant le plus le rendement d'une plantation;
- Acquisition des matériaux nécessaires à la culture des plantes de cannabis (Cfr Pt 5.2 ci-dessus) ;
- Culture des plantes de cannabis de manière à en calculer d'une part le rendement en fonction des variables retenues supra, d'autre part le temps nécessaire à la floraison ;
- Présentation des résultats de manière utilisable par la justice.

7.2. Estimation du personnel scientifique requis (en équivalents temps plein)

³ Indiquer, entre autres et le cas échéant, quand (mois et année) l'institution fournira les données dont elle est responsable.

8. Valorisation envisageable du/des produit(s) final(s)

- Le modèle sera présenté au sein de la police, fédérale et locale, en vue de son utilisation pour le calcul de l'avantage patrimonial perçu par les personnes ayant illégalement cultivé du cannabis.
- Le modèle sera présenté au réseau d'expertise drogue du collège des procureurs généraux en vue de son utilisation dans la politique criminelle.
- Le modèle pourra être diffusé aux services répressifs des pays voisins également confrontés à la culture illégale de cannabis

9. Conditions particulières

9.1 Suggestion de composition d'accompagnement

9.2 Clause de confidentialité éventuelle

9.3 Autres

(partie à remplir par la Politique Scientifique fédérale)

Budget estimé :

Personne de contact au sein de la Politique Scientifique fédérale : Mme Lieve Van Daele

Réunion d'information : le 5 mars 2009 à 10 h, salle A de la Politique Scientifique fédérale

(inscription une semaine à l'avance par e-mail bonn@belspo.be; à défaut d'inscriptions, la réunion sera annulée)